



PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Vous êtes ressortissant(e) DE PAYS TIERS, NON EUROPEEN(NE), NON ALGERIEN(NE)

PREMIERE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR

ET RENOUELEMENT

ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR

Liste des pièces à fournir DOCUMENTS COMMUNS A TOUTE PREMIERE DEMANDE ET RENOUELEMENT :

- **Justificatifs d'état civil et de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ;
 - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance ;
 - vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).

- **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - **en cas d'hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).

- **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005), de face tête nue et parfaitement ressemblantes (pas de copie).

- **Déclaration sur l'honneur** selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (si vous êtes originaire d'un État autorisant la polygamie).

1- ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR

PREMIERE DEMANDE ET RENOUELEMENT

Documents spécifiques au titre sollicité :

- **Justificatifs permettant d'apprécier les « considérations humanitaires » ou les « motifs exceptionnels »** : par exemple : circonstances humanitaires particulières, durée de présence en France, exercice antérieur d'un emploi, volonté d'intégration sociale, compréhension du français, qualification professionnelle, documents relatifs à des services rendus dans le domaine culturel, sportif, associatif, civique ou économique, etc.).

2- ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR

ORGANISME D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE ET D'ACTIVITÉ SOLIDAIRE

Documents spécifiques au titre sollicité :

- Documents justifiant de trois années d'activité ininterrompue au sein d'un ou plusieurs organismes agréés pour l'accueil, l'hébergement ou le logement de personnes en difficultés : certificats de présence, relevés de cotisations ;
- Pièces justifiant du caractère réel et sérieux de l'activité et des perspectives d'intégration (diplômes, attestations de formation, certificats de présence, attestations de bénévoles...)
- Rapport établi par le responsable de l'organisme d'accueil (à la date de la demande) mentionnant l'agrément et précisant :
 - ✓ **la nature des missions effectuées ;**
 - ✓ **leur volume horaire ;**
 - ✓ **la durée d'activité ;**
 - ✓ **le caractère réel et sérieux de l'activité ;**
 - ✓ **les perspectives d'intégration de l'intéressé au regard notamment du niveau de langue ;**
 - ✓ **les compétences acquises ;**
 - ✓ **le projet professionnel du demandeur ;**
 - ✓ **éléments relatifs à la vie privée et familiale du demandeur.**

Documents spécifiques au titre sollicité :

- Documents justifiant de trois années d'activité ininterrompue au sein d'un ou plusieurs organismes agréés pour l'accueil, l'hébergement ou le logement de personnes en difficultés : certificats de présence, relevés de cotisations ;
- Pièces justifiant, **sur l'année écoulée, du caractère réel et sérieux de l'activité et des perspectives d'intégration** (diplômes, attestations de formation, certificats de présence, attestations de bénévoles...)
- Rapport actualisé, **sur l'année écoulée**, établi par le responsable de l'organisme d'accueil (à la date de la demande) mentionnant l'agrément et précisant :
 - ✓ la nature des missions effectuées ;
 - ✓ leur volume horaire ;
 - ✓ la durée d'activité ;
 - ✓ le caractère réel et sérieux de l'activité ;
 - ✓ les perspectives d'intégration de l'intéressé au regard notamment du niveau de langue ;
 - ✓ les compétences acquises ;
 - ✓ le projet professionnel du demandeur ;
 - ✓ éléments relatifs à la vie privée et familiale du demandeur.